

ANNEXE I

Zones d'utilité publique, ZUP

ZUP	Affectation	DS ⁽¹⁾	Principes généraux	
			de construction	d'aménagement
A	Halle de gymnastique, place de sport Administration publique Institution socio-médicale (home pour personnes âgées, résidences séniores, etc.)	II	Entretien, rénovation et transformation et agrandissement des volumes existants ; hauteur totale limitée à celle des bâtiments existants. Entretien, rénovation et transformation de la place de sport existante. Distance à la limite min : 8.00 m	Place en dur
B	Ecole	III	Rénovation, transformation et agrandissement du bâtiment ; hauteur totale limitée à celle du bâtiment existant. Distance à la limite min : 6.00 m	Maintien et entretien des abords
C	Terrain de football	—	Terrain de football avec installations annexes (grillages, éclairage, etc.) Vestiaire/buvette 1 étage. Longueur 30 m au plus Distances à la limite min. 4.0. m	Places de stationnement
D	Hangar des pompiers	—	Rénovation et transformation du bâtiment existant. Hauteur totale 10.00 m au plus Distance à la limite 4.00 m au moins	

